

Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe

Rapport d'étape annuel 2024-2025



Rapport d'étape annuel sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Also available in English under the title: National Action Plan to End Gender-Based Violence 2024-2025 Annual Progress Report

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de Femmes et égalité des genres Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :
Femmes et Égalité des genres Canada
C. P. 8097, succursale T, CSC
Ottawa (Ontario) K1G 3H6
www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres, 2026.

No de cat. SW1-20F-PDF

ISSN : 2818-9205

Table des matières

Introduction.....	4
Contexte.....	5
Aperçu des résultats de 2024-2025.....	6
Premier pilier – Soutien aux personnes victimes et survivantes et à leurs familles	13
Deuxième pilier – Prévention	14
Troisième pilier – Un système judiciaire réactif	16
Quatrième pilier – Mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones	18
Cinquième pilier – Infrastructure sociale et environnement propice	20
Les fondements	21
Contribution fédérale	23
Conclusion	23

Introduction

La violence fondée sur le sexe (VFS), sous toutes ses formes, demeure répandue partout au Canada. Elle s'empire en période d'incertitude, comme lors de pandémies, de crises environnementales et de ralentissements économiquesⁱ.

Le gouvernement fédéral, aux côtés de ses partenaires aux niveaux provincial et territorial, œuvre pour un Canada sans VFS. Un Canada où les personnes survivantes, les victimes et leurs familles peuvent compter sur des mesures de protection et des mesures de soutien accessibles, efficaces et offertes en temps opportun, peu importe leur lieu de résidence. Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (Plan d'action national ou PAN pour mettre fin à la VFS) fournit le cadre de ce travail. Il favorise une action coordonnée entre les administrations et contribue à faire progresser des objectifs communs.

En 2024-2025, le Plan d'action national a commencé à produire des résultats à plus grande échelle. S'appuyant sur les bases établies au cours de la première année du Plan, le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces et les territoires, a poursuivi ses efforts pour contrer la VFS, contribuant ainsi à élargir les services de soutien, à renforcer la prévention et à améliorer les interventions partout au pays. Ensemble, les gouvernements ont soutenu plus de 200 mesures dans le cadre du Plan d'action national, investi plus de 753 millions de dollars et aidé plus d'un million de personnes partout au pays à accéder à des programmes, à des mesures de soutien et à des ressourcesⁱⁱ, notamment des trousseaux d'outils, des guides, des plans et des outils de communication. Ces résultats témoignent des progrès significatifs réalisés grâce à des efforts de longue haleine visant à rendre le Canada plus sûr.

Les répercussions des actions collectives sont mesurées au moyen du [Cadre des résultats attendus](#), qui permet de suivre les réalisations annuelles ainsi que les résultats à court, moyen et long terme. Ce cadre vise à évaluer dans quelle mesure les efforts déployés améliorent les résultats en matière de santé, de conditions sociales, d'économie et de justice pour les personnes touchées par la VFS, tout en aidant à déceler les lacunes, à orienter les investissements futurs et à maintenir l'élan.

L'évolution des taux de VFS est mesurée au moyen de [l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés](#), qui est réalisée tous les cinq ans. En effet, cette enquête comprend des questions portant sur les expériences personnelles vécues à la maison, au travail, dans les espaces publics et en ligne. Elle constitue également la principale source de données pour quatre indicateurs servant à mesurer les résultats à moyen et à long terme du Cadre des résultats attendus. La baisse des taux de VFS peut ne pas être immédiatement visible dans les données, même lorsque des programmes et des

investissements solides sont mis en place. À mesure que les systèmes offrent davantage de soutien et sont plus centrés sur les personnes survivantes, un plus grand nombre de victimes et de personnes survivantes peuvent se sentir plus en sécurité pour signaler les incidents, ce qui peut faire temporairement augmenter les taux de VFS. De nombreuses mesures prévues dans le Plan d'action national visent à transformer des normes sociales, des comportements et des systèmes profondément enracinés. Ainsi, les changements mesurables nécessiteront du temps.

Le changement systémique ne se produit pas du jour au lendemain, il s'agit d'un travail continu. Toutefois, cette deuxième année de mise en œuvre démontre que des investissements soutenus, une action coordonnée et des partenariats solides contribuent à transformer un engagement national en progrès concrets pour les communautés partout au Canada.

Contexte

En novembre 2022, le [Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables de la condition féminine](#)ⁱⁱⁱ a lancé le [Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#), un cadre stratégique d'action sur 10 ans visant à soutenir les victimes, les personnes survivantes ainsi que leurs familles, peu importe leur lieu de résidence. Le Plan d'action national repose sur cinq piliers et des fondements. Il s'appuie sur plus de 1 000 recommandations formulées par des partenaires autochtones et des parties prenantes, notamment des victimes, des personnes survivantes, des organismes de première ligne et des spécialistes, et s'inscrit dans la continuité des approches et des stratégies fédérales, provinciales et territoriales existantes visant à prévenir et à contrer la VFS.



Premier pilier : Soutien aux personnes victimes et survivantes et à leurs familles



Deuxième pilier : Prévention



Troisième pilier : Un système judiciaire réactif



Quatrième pilier : Mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones



Cinquième pilier : Infrastructure sociale et environnement propice



Les fondements reposent sur le leadership, la coordination et la mobilisation; ainsi que sur les données, la recherche et la mobilisation des connaissances; de même que sur la production des rapports et le suivi.

Les objectifs du Plan d'action national sont les suivants :

- 1) Mobiliser l'ensemble de la population au Canada afin de faire évoluer les normes sociales, les attitudes et les comportements qui contribuent à la violence fondée sur le sexe.
- 2) Traiter les facteurs sociaux et économiques qui contribuent à la violence fondée sur le sexe et la perpétuent.
- 3) Veiller à ce que toute personne confrontée à la violence fondée sur le sexe ait un accès fiable et rapide à des mesures de protection et à des services accessibles et adaptés sur le plan culturel.
- 4) Améliorer les résultats sur les plans de la santé, du développement social, de l'économie et de la justice pour les personnes touchées par la violence fondée sur le sexe.

Le Canada investit 539,3 millions de dollars sur cinq ans (de 2022 à 2027), dont 525 millions de dollars pour soutenir les provinces et les territoires dans la mise en œuvre du Plan d'action national au moyen [d'accords bilatéraux](#).

Ces accords sont appuyés par des plans de mise en œuvre décrivant comment les provinces et les territoires utiliseront le financement fédéral pour renforcer leurs efforts pour contrer la VFS, tout en répondant aux besoins et aux priorités régionales et en offrant des services directement ou par l'entremise d'organismes partenaires locaux.

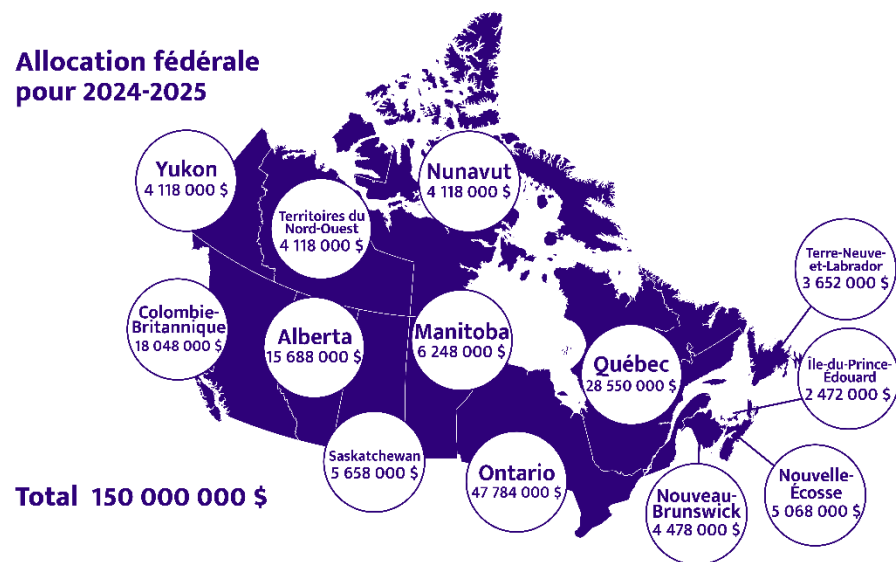
Aperçu des résultats de 2024-2025

La [première année](#) du Plan d'action national a été consacrée à l'établissement des bases nécessaires à sa réussite à long terme, notamment la finalisation des accords bilatéraux et des plans de mise en œuvre. Comme les accords bilatéraux ont été finalisés à différents moments, les provinces et les territoires n'ont disposé que d'une partie de l'année pour commencer leurs activités. Cette situation était prévue, et les allocations ont été pensées de manière à augmenter au cours de la deuxième année, à mesure que les programmes et services prennent de l'expansion et que les partenariats sont pleinement établis, afin que les gouvernements et les bénéficiaires de financement puissent collaborer à l'atteinte d'objectifs communs.

La période 2024-2025 a marqué le déploiement à grande échelle des mesures^{iv} fondées sur les bases établies en 2023-2024, grâce au financement de nouvelles mesures, à

l’extension d’initiatives existantes, à l’affinement des stratégies et à l’amélioration de la coordination. Les investissements fédéraux dans les provinces et les territoires ont doublé, passant de 75 millions de dollars en 2023-2024 à 150 millions de dollars en 2024-2025. Les investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux sont également passés de 559 millions de dollars en 2023-2024 à 753 millions de dollars en 2024-2025^v.

Tableau 1 : Allocation fédérale pour 2024-2025



Le principal objectif du Plan d’action national est de garantir la sécurité, la dignité et le bien-être des victimes et des personnes survivantes. Parallèlement, ces investissements représentent une décision économique judicieuse, puisqu’ils contribuent à réduire les coûts sociaux et économiques à long terme liés à la VFS. En traitant les causes profondes, en renforçant la prévention et en améliorant les systèmes de soutien, ces efforts contribuent à créer des communautés plus sûres, à réduire les pressions exercées sur les systèmes de santé, les services sociaux et le système de justice, et à favoriser une plus grande participation économique. L’approche du Plan, fondé sur plusieurs piliers, permet de garantir que ces investissements continuent de générer des retombées positives pour les personnes, les communautés et l’économie au fil du temps, tout en plaçant au premier plan les besoins et les expériences des personnes les plus touchées par la VFS.

Tableau 2 : Investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux pour 2024-2025

Piliers et fondements	Contribution fédérale	Contribution des provinces et des territoires	Contribution totale*
 Premier pilier : Soutenir les victimes et les personnes survivantes et leurs familles	25,5 M\$	337,3 M\$	362,8 M\$
 Deuxième pilier : Prévention	15,7 M\$	35,9 M\$	51,7 M\$
 Troisième pilier : Système judiciaire réactif	3,0 M\$	10,3 M\$	13,4 M\$
 Quatrième pilier : Approches dirigées par les Autochtones	22,4 M\$	168,2 M\$	190,7 M\$
 Cinquième pilier : Infrastructure sociale et environnement propice	11,7 M\$	115,3 M\$	127,0 M\$
 Fondements	4,6 M\$	2,9 M\$	7,6 M
Total	83,2 M\$	670,2 M\$	753,4 M\$

* Ces totaux n'incluent pas le Québec, puisqu'il dispose d'un accord distinct avec le Canada qui respecte son autonomie.

Le tableau 2 présente la répartition des investissements dans les cinq piliers et les fondements du Plan d'action national. Ces renseignements mettent en évidence les domaines où des progrès sont réalisés et la manière dont les provinces et territoires soutiennent les priorités nationales tout en plaçant les victimes ainsi que les personnes survivantes au cœur de leurs efforts. Les accords bilatéraux sont souples et permettent le report des fonds à l'exercice financier suivant afin d'aider à gérer les défis imprévus. Dans l'ensemble, les dépenses de 2024-2025 sont demeurées semblables à celles de 2023-2024, avec de légères augmentations dans les piliers 4 et 5.

Plus de 200 mesures ont été soutenues en 2024-2025, notamment des mesures existantes ou améliorées, de nouvelles mesures ainsi que des mesures reportées de 2023-2024.

La répartition des mesures selon les domaines prioritaires était la suivante :

- 46 % des mesures : Renforcement des efforts de prévention^{vi}
- 34 % des mesures : Soutien aux populations mal desservies ou les plus à risque^{vii}
- 18,5 % des mesures : Stabilisation du secteur de la violence fondée sur le sexe
- 1,5 % des mesures : Autres priorités liées à la violence fondée sur le sexe

Pour l'ensemble des piliers et des fondements, plus de 38 millions de dollars de la contribution fédérale ont été investis dans le renforcement des efforts de prévention en 2024-2025, ce qui représente 46 % de l'allocation fédérale.

La répartition semblable du financement entre les domaines prioritaires au cours des deux premières années démontre que les mesures sont souvent financées et mises en œuvre sur plusieurs années.

On observe une augmentation marquée des investissements^{viii} versés directement aux organismes bénéficiaires ultimes^{ix} pour l'ensemble des piliers et fondements, ce qui a permis d'élargir la portée du soutien offert aux partenaires autochtones, aux prestataires de services, aux organismes communautaires, aux équipes de recherche, aux établissements d'enseignement postsecondaire et à d'autres organismes communautaires.



Femmes et Égalité des genres Canada s'est engagé à rendre publics les résultats du Plan d'action national, non seulement pour démontrer comment les fonds publics sont investis, mais également comme mécanisme de suivi des progrès réalisés. Les données tirées des rapports annuels provinciaux et territoriaux sont utilisées d'une année à l'autre pour établir des données de référence et des cibles, rendre compte des résultats au titre du Cadre des résultats attendus (RA) et en présenter les répercussions.

Tableau 3 : Résultats annuels liés aux programmes, aux ressources, aux mesures de soutien et aux partenariats

Résultat (R)	Indicateur de rendement (IR)	Résultats de 2023-2024	Résultats de 2024-2025	Donnée de référence (D) et cibles de 2025-2026 (C)
R1 Programmes, ressources, mesures de soutien et partenariats.	[IR 1] Nombre de ressources fournies ^x .	286 560	276 130	D : 281 345 C : Valeur égale ou supérieure à

				la valeur de référence.
R1 Programmes, ressources, mesures de soutien et partenariats.	[IR 2] Nombre de partenariats établis, selon le type de partenaire ^{xi} .	1 580	2 080	D : 1 830 C : Valeur égale ou supérieure à la valeur de référence.

Tableau 4 : Résultats à court terme (ces résultats permettent d'évaluer dans quelle mesure les initiatives mises en œuvre dans le cadre du PAN pour mettre fin à la VFS atteignent les publics visés)

Résultat (R)	Indicateur de rendement (IR)	Résultats de 2023-2024	Résultats de 2024-2025	Donnée de référence (D) et cibles de 2025-2026 (C)
[RA 1] Les publics visés ^{xii} ont accès à des ressources, à des programmes et à des mesures de soutien.	[IR 1.1] Nombre de personnes ayant accédé aux ressources, programmes et mesures de soutien ^{xiii} financés par les provinces et territoires.	731 000	1 039 600	D : 885 390 C : Valeur égale ou supérieure à la valeur de référence.
[RA 2] Les Autochtones ont accès à des ressources, à des programmes et à des mesures de soutien adaptés à leur culture	[IR 2.1] Nombre de projets desservant des partenaires autochtones ayant déclaré offrir des ressources, des programmes et des mesures	La première année de production de rapports n'était pas complète; les données recueillies étaient insuffisantes.	520	Sera déterminé après la troisième année de production de rapports.

	de soutien culturellement adaptés.			
	[IR 2.2] Nombre de projets financés dans le cadre du PAN pour mettre fin à la VFS qui sont dirigés par des Autochtones. ^{xiv}	La première année de production de rapports n'était pas complète; les données recueillies étaient insuffisantes.	250	Sera déterminé après la troisième année de production de rapports.

Tableau 5 : Résultats à moyen terme (ces résultats permettent de vérifier comment les initiatives financées dans le cadre du PAN pour mettre fin à la VFS peuvent faire évoluer les perceptions et la compréhension au fil du temps, et si les publics visés mettent en pratique les connaissances acquises grâce aux activités financées)

Résultat (R)	Indicateur de rendement (IR)	Résultats de 2023-2024	Résultats de 2024-2025	Donnée de référence (D) et cibles de 2025-2026 (C)
[RA 4] Les publics visés ont une meilleure compréhension des enjeux liés à la VFS afin de la prévenir et la contrer.	[IR 4.1] Pourcentage des parties prenantes ^{xv} ayant déclaré une meilleure compréhension des enjeux liés à la VFS grâce aux nouvelles initiatives.	La première année de production de rapports n'était pas complète; les données recueillies étaient insuffisantes.	74 %	Sera déterminé après la troisième année de production de rapports.
[RA 5] Les partenaires autochtones	[IR 5.1] Pourcentage de partenaires	La première année de production	46 %	Sera déterminé après la troisième année

disposent de la capacité nécessaire pour prévenir et contrer la VFS.	autochtones ayant déclaré une capacité accrue à prévenir et à contrer la VFS.	de rapports n'était pas complète; les données recueillies étaient insuffisantes.		de production de rapports.
--	---	--	--	----------------------------

Populations soutenues dans le cadre du Plan d'action national

La VFS touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Les populations davantage à risque ou mal desservies lorsqu'elles vivent de la VFS, notamment les femmes et les filles autochtones; les femmes noires et racisées; les femmes immigrantes et réfugiées, les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et d'autres personnes de diverses identités sexuelles et de genre (2ELGBTQI+);^{xvi} les femmes en situation de handicap; ainsi que les femmes vivant dans des communautés nordiques, rurales et éloignées. Les femmes vivant en situation minoritaire linguistique peuvent éprouver des difficultés à accéder à des services appropriés dans la langue officielle de leur choix^{xvii}.

Le Plan d'action national souligne la nécessité de recueillir et de communiquer des données désagrégées, lorsque cela est possible, et d'investir dans des recherches ciblant des populations précises afin de combler les lacunes et les défis persistants en matière de données. Les mesures peuvent viser un segment plus large de la population, comme l'ensemble des femmes et des filles, afin de toucher le plus grand nombre de personnes possibles. Toutefois, lorsque les données sont désagrégées, il est possible d'obtenir un portrait plus clair du soutien offert à certaines populations et des domaines où des investissements supplémentaires pourraient être réalisés.

Tableau 6 : Groupes de population soutenus

Groupes de population soutenus ^{xviii}	Pourcentage des mesures soutenant les groupes de population ^{xix}
Toutes les femmes et les filles	40,6 %
Femmes et filles autochtones	35,3 %
Femmes noires et racisées	8,0 %
Femmes immigrantes et réfugiées	17,0 %
Personnes 2ELGBTQI+	22,8 %

Femmes en situation de handicap	8,0 %
Femmes vivant dans les communautés nordiques, rurales et éloignées	17,9 %
Femmes vivant dans les communautés linguistiques minoritaires	8,9 %
Aînées	8,0 %
Population étudiante de niveau postsecondaire	8,5 %
Hommes et garçons	26,3 %
L'ensemble des jeunes	24,1 %
L'ensemble des résidentes et des résidents	36,2 %
Autres	8,9 %

Premier pilier – Soutien aux personnes victimes et aux survivantes et à leurs familles

De nombreuses provinces et de nombreux territoires ont mis l'accent sur l'augmentation du financement et le renforcement des programmes afin d'étendre les mesures de soutien destinées aux victimes ainsi qu'aux personnes survivantes, offrant ainsi un soutien essentiel et des espaces sûrs. En 2024-2025, les investissements consacrés au soutien des victimes, des personnes survivantes et de leurs familles ont dépassé 362,8 millions de dollars. Cette augmentation ciblée a permis à plus de 381 000 personnes d'accéder à ces ressources, soit une hausse d'environ 13 % par rapport à 2023-2024.

Tableau 7 : Résultats du premier pilier d'une année à l'autre

Résultats du premier pilier d'une année à l'autre		
Indicateurs	2023-2024	2024-2025
RESSOURCES OFFERTES	213 000	212 400
PERSONNES AYANT ACCÈS AUX RESSOURCES	337 000	381 000
PARTENARIATS ÉTABLIS	900	840

Tableau 8 : Mise en œuvre des mesures

Qui met en œuvre les mesures?		
Partenaires tiers	Gouvernements provinciaux ou territoriaux	Gouvernements autochtones
46	11	0

De quelle façon ces investissements soutiennent les communautés

Le programme Safer Spaces, dans la région de l'Atlantique, offre des logements transitoires d'urgence aux jeunes adultes ayant survécu à l'exploitation sexuelle ou à la traite de personnes, et qui tentent de quitter l'industrie du sexe. Les personnes hébergées dans la maison Safer Spaces bénéficient de mesures de soutien globales visant à favoriser leur stabilité de vie et à les aider à retrouver leur autonomie personnelle.

Le programme contribue à renforcer le pouvoir d'agir et la confiance des personnes qui y participent :



Mon expérience dans cette maison a été intense, mais elle m'a tellement apporté. La maison m'a appris qu'il est normal d'avoir ses propres valeurs, attentes, limites et sa propre vie. À mon arrivée, j'avais perdu le sens de qui j'étais, et le personnel de la maison n'a fait que m'aider à devenir la personne que je suis aujourd'hui. J'espère que vous vous y sentirez en sécurité, entouré d'amour et de bonheur, parce que c'est ce que j'y ai vécu.



Deuxième pilier – Prévention

La prévention constitue le fondement d'un changement durable. L'éducation, la sensibilisation et la mobilisation communautaire sont des outils puissants qui aident la population à comprendre non seulement ce qu'est la VFS, mais aussi les conditions et les systèmes qui permettent aux inégalités de subsister. La VFS ne peut plus être considérée comme une question relevant uniquement de la sphère privée. Il s'agit d'un problème de

société omniprésent qui exige des efforts de prévention dans tous les milieux, notamment à la maison, au travail, à l'école, dans le sport et dans les espaces numériques.

Le financement consacré aux efforts de prévention a augmenté de 44 %, passant de 36 millions de dollars en 2023-2024 à 51,7 millions de dollars en 2024-2025. Investir dans la prévention, c'est sauver des vies. Cela permet également de réduire le recours à des services en aval, comme les soins médicaux d'urgence, les services de police, les procédures judiciaires et l'aide sociale à long terme.

Tableau 9 : Résultats du deuxième pilier d'une année à l'autre

Résultats du deuxième pilier d'une année à l'autre		
Indicateurs	2023-2024	2024-2025
RESSOURCES OFFERTES	13 000	27 400
PERSONNES AYANT ACCÈS AUX RESSOURCES	138 400	377 000
PARTENARIATS ÉTABLIS	260	470

Tableau 10 : Mise en œuvre des mesures

Qui met en œuvre les mesures?		
Partenaires tiers	Gouvernements provinciaux ou territoriaux	Gouvernements autochtones
43	14	1

De quelle façon ces investissements soutiennent les communautés

Environ 26 établissements d'enseignement postsecondaire dans une région des Prairies utilisent le financement du Plan d'action national pour favoriser une meilleure compréhension de la violence sexuelle et améliorer les interventions en la matière. Au moins une université a intégré cette formation préventive comme formation obligatoire pour les étudiantes et étudiants nouvellement admis, touchant ainsi environ 3 000 étudiantes et étudiants chaque année.

La formation de 35 minutes comprend des points de contrôle interactifs et aborde les sujets comme le consentement, les caractéristiques de la violence sexuelle, les déséquilibres de pouvoir et l'intersectionnalité, les statistiques, les racines de la culture du viol, les mythes courants, les traumatismes et leurs effets sur le cerveau, les façons de

réagir aux divulgations, le rôle des personnes témoins ainsi que les stratégies de prévention.

En dotant les étudiantes et étudiants de connaissances et de compétences pratiques, cette formation contribue à créer des campus plus sûrs et plus propices au soutien.

Troisième pilier – Un système judiciaire réactif

Le Canada est reconnu à l'échelle internationale pour son cadre juridique solide visant à contrer la VFS. Toutefois, pour de nombreuses victimes et personnes survivantes, l'expérience du système de justice, notamment le signalement des faits à la police et le témoignage devant les tribunaux, demeure traumatisante. Le changement systémique au sein du système judiciaire canadien est complexe, puisqu'il relève d'une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, chacun ayant des responsabilités distinctes ou communes.

De nombreux services et programmes liés à la VFS ont été mis en œuvre afin de favoriser le changement systémique dans le système de justice, notamment par l'augmentation du financement accordé aux organismes communautaires, le renforcement des examens de dossiers et la formation destinée aux forces de l'ordre, aux procureures et procureurs, aux juges, aux avocates et avocats ainsi qu'aux prestataires de services aux victimes. Ces mesures de soutien sont essentielles pour les victimes de VFS, les personnes survivantes et leurs familles.

Plus de 13,4 millions de dollars ont été investis dans des mesures visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de justice réactif, et environ 38 000 personnes ont accédé à des services relevant de ce pilier. Cela représente une augmentation importante par rapport à 2023-2024.

Tableau 11 : Résultats du troisième pilier d'une année à l'autre

Résultats du troisième pilier d'une année à l'autre		
Indicateurs	2023-2024	2024-2025
RESSOURCES OFFERTES	160	230
PERSONNES AYANT ACCÈS AUX RESSOURCES	1 390	38 000
PARTENARIATS ÉTABLIS	20	100

Tableau 12 : Mise en œuvre des mesures

Qui met en œuvre les mesures?		
Partenaires tiers	Gouvernements provinciaux ou territoriaux	Gouvernements autochtones
12	9	0

De quelle façon ces investissements soutiennent les communautés

Dans de nombreuses administrations, le financement accordé au système de justice a permis d'améliorer l'accès à la justice en garantissant aux victimes, aux personnes survivantes et à leurs familles la possibilité de s'y retrouver dans des procédures juridiques complexes. Par exemple, un organisme financé dans la région de l'Atlantique a lancé une clinique régionale offrant des conseils juridiques gratuits, qui est désormais pleinement opérationnelle et affiche complet, ayant soutenu près de 500 personnes, dont plus de 100 femmes immigrantes et réfugiées. Cette forte demande a démontré le besoin urgent pour les victimes et les personnes survivantes d'avoir accès à une aide juridique, de même que l'importance d'améliorer la capacité de réponse des systèmes partout au Canada.

La clinique ne se contente pas d'accroître l'accès aux services liés à la justice, elle contribue également à approfondir la compréhension des spécialistes qui soutiennent les victimes et les personnes survivantes. Comme l'a indiqué une personne offrant des services dans la région de l'Atlantique :



J'ai maintenant une meilleure compréhension de toute la complexité liée à l'utilisation de ce système, particulièrement dans un contexte de violence entre partenaires intimes. Cette présentation rappelle l'importance d'orienter la clientèle vers l'aide juridique et le programme d'accompagnement en justice familiale.



Quatrième pilier – Mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones

Pour mettre fin à la VFS envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, il est essentiel de reconnaître et de respecter les droits inhérents et les cultures des communautés et organismes des Premières Nations, inuits et métis. Les gouvernements, les industries, les institutions et la société doivent travailler ensemble pour apporter des changements systémiques transformateurs à l'échelle des systèmes afin de traiter les causes profondes de la VFS. Pour ce faire, les partenaires autochtones, les femmes autochtones, les leaders 2ELGBTQI+ ainsi que les parties prenantes du secteur de la VFS ont souligné la nécessité de soutenir des initiatives dirigées par des Autochtones ainsi que des approches, des services et des solutions holistiques communautaires qui sont adaptés à la culture, rendent hommage aux communautés autochtones et créent des espaces sûrs.

Plus de 190,7 millions de dollars provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été investis dans des approches dirigées par des Autochtones en 2024-2025. Cela représente une augmentation d'environ 34 % par rapport au total des investissements de l'année précédente.

Tableau 13 : Résultats du quatrième pilier d'une année à l'autre

Résultats du quatrième pilier d'une année à l'autre		
Indicateurs	2023-2024	2024-2025
RESSOURCES OFFERTES	38 000	14 300
PERSONNES AYANT ACCÈS AUX RESSOURCES	238 500	186 000
PARTENARIATS ÉTABLIS	30	50

Tableau 14 : Mise en œuvre des mesures

Qui met en œuvre les mesures?		
Partenaires tiers	Gouvernements provinciaux ou territoriaux	Gouvernements autochtones
23	3	2

De quelle façon ces investissements soutiennent les communautés

Les bénéficiaires du financement font état de communautés plus fortes et plus saines, où les familles autochtones se sentent plus en sécurité, plus reliées aux autres et mieux soutenues. Ces efforts permettent de rétablir la confiance, de renforcer les relations et de favoriser la guérison des séquelles persistantes laissées par les préjudices coloniaux.

Au moyen d’ateliers et de rassemblements ancrés dans la culture, les communautés ont approfondi leur compréhension de la VFS et de ses causes profondes. En conséquence, un plus grand nombre de victimes, de personnes survivantes et de familles autochtones ont accès à des services de soutien adaptés à leur culture et tenant compte des traumatismes subis, et les communautés déploient leurs propres efforts de prévention et de guérison.

Un territoire a réuni des Aînés et Aînées, des adultes et des jeunes provenant de deux territoires pour un atelier de terminologie en langue inuite portant sur la traduction du vocabulaire lié à la VFS et aux femmes, aux filles et aux personnes 2E+ autochtones disparues et assassinées. Les discussions visaient à approfondir la compréhension de ces concepts et de leurs répercussions sur les communautés marginalisées, tout en offrant un espace sûr, inclusif et accueillant favorisant les échanges et les questions, d’une manière culturellement appropriée.

En tout, 75 mots ont été traduits dans cinq dialectes. Pour de nombreuses personnes participantes, cet atelier revêtait une dimension profondément personnelle, bon nombre d’entre elles ayant vécu les réalités abordées sans toujours avoir, dans leur langue, les mots pour l’exprimer. Il a par ailleurs mis en lumière l’importance d’utiliser une terminologie exacte et culturellement appropriée pour aborder des enjeux comme la VFS, la discrimination et l’itinérance, afin de mieux refléter les expériences et les besoins des communautés inuvialuites et inuites.

Cinquième pilier – Infrastructure sociale et environnement propice

L'action collective visant à réduire les inégalités socioéconomiques aura des retombées positives sur l'économie en diminuant les coûts liés aux systèmes de santé, de justice et de services sociaux, tout en favorisant une plus grande participation économique des personnes vivant des situations de VFS.

Plus de 127 millions de dollars ont été investis dans l'infrastructure sociale et les environnements habilitants, soit plus de trois fois le montant investi l'année précédente.

Tableau 15 : Résultats du cinquième pilier d'une année à l'autre

Résultats du cinquième pilier d'une année à l'autre		
Indicateurs	2023-2024	2024-2025
RESSOURCES OFFERTES	12 800	16 000
PERSONNES AYANT ACCÈS AUX RESSOURCES	15 500	28 200
PARTENARIATS ÉTABLIS	80	170

Tableau 16 : Mise en œuvre des mesures

Qui met en œuvre les mesures?		
Partenaires tiers	Gouvernements provinciaux ou territoriaux	Gouvernements autochtones
18	8	0

De quelle façon ces investissements soutiennent les communautés

Dans de nombreuses communautés, le financement accordé dans le cadre du Plan d'action national a permis aux refuges de demeurer pleinement opérationnels, d'améliorer leurs environnements physiques et leurs infrastructures, ainsi que de moderniser des éléments essentiels pour assurer la sécurité et de répondre à la demande croissante. Les victimes et les personnes survivantes ont connu une amélioration de la stabilité et des liens qui a transformé leur vie.

Dans le Nord, une initiative a permis de mettre en place un programme mobile de proximité afin d'offrir du soutien et de renforcer la sécurité au centre-ville.

Une camionnette permet d’offrir du soutien de proximité aux personnes vulnérables, dont plusieurs sont des femmes et des membres des communautés 2ELGBTQI+. Les personnes peuvent ainsi être rejointes où elles se trouvent, ce qui réduit les obstacles à l’accès à l’aide et contribue à créer des espaces plus sûrs. Le programme accorde la priorité à la sécurité des femmes et aide les personnes à accéder aux services. La sécurité culturelle et émotionnelle est au cœur de tous les services, qui sont assurés entièrement par du personnel des Premières Nations et autochtone, et qui intègrent des pratiques culturelles, comme les aliments et les médecines traditionnels.

En l’espace de cinq mois, cette communauté a enregistré plus de 5 000 interactions et distribué plus de 3 000 produits d’hygiène, 3 000 vêtements d’extérieur, près de 15 000 produits alimentaires et collations, 9 500 boissons ainsi que 950 produits de réduction des méfaits.

Les fondements

Le Plan d’action national repose sur une solide collaboration entre les gouvernements, les partenaires autochtones, les prestataires de services, les équipes de recherche, le secteur privé, les victimes, les personnes survivantes et leurs familles. Son succès repose sur trois éléments clés : le leadership et la mobilisation, les données et la recherche, ainsi que la production de rapports et le suivi. Un leadership coordonné entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux assure une approche cohérente et multisectorielle fondée sur une diversité d’expertises et de perspectives. La collecte continue de données et la recherche fournissent les données probantes nécessaires pour déceler les lacunes, orienter les politiques et renforcer les programmes, tandis que la mobilisation des connaissances garantit une large diffusion des pratiques prometteuses et des résultats de recherche. La production de rapports et le suivi transparent permettent de mesurer les progrès réalisés et d’assurer la responsabilisation des systèmes. En 2024-2025, plus de 7,6 millions de dollars ont été investis au titre des fondements.

Tableau 17 : Résultats des fondements d’une année à l’autre

Résultats des fondements d’une année à l’autre		
Indicateurs	2023-2024	2024-2025
RESSOURCES OFFERTES	9 600	5 800
PERSONNES AYANT ACCÈS AUX RESSOURCES	390	29 400
PARTENARIATS ÉTABLIS	290	440

Tableau 18 : Mise en œuvre des mesures

Qui met en œuvre les mesures?		
Partenaires tiers	Gouvernements provinciaux ou territoriaux	Gouvernements autochtones
9	14	0

De quelle façon ces investissements soutiennent les communautés

Dans certaines administrations, le financement a permis d'examiner les pratiques existantes, ce qui a mené à des constatations clés et à des recommandations axées sur l'avenir, qui transforment déjà la prestation des services de première ligne. Des organismes ont pu offrir au personnel de première ligne une formation sur l'atténuation des risques liés à la VFS, leur fournissant des outils fondés sur des données probantes afin de mieux reconnaître les signes précurseurs, d'intervenir plus tôt et de soutenir les victimes et les personnes survivantes avec assurance et cohérence. Le personnel dans le Nord affirme maintenant se sentir mieux préparé, mieux informé et plus confiant dans sa capacité à accompagner les victimes et les personnes survivantes, tandis que celles-ci bénéficient d'une prise en charge plus cohérente, culturellement adaptée et offerte en temps opportun.



Notre équipe a pu bénéficier de formations de qualité pour développer de nouvelles compétences et capacités afin d'accompagner les personnes survivantes de violence fondée sur le sexe ayant des besoins complexes. Aucun de ces projets importants n'aurait été possible sans le soutien financier supplémentaire accordé dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la VFS.



Ces améliorations à l'échelle des systèmes contribuent déjà à renforcer la coordination entre les services, à mieux aligner les interventions sur les objectifs nationaux et à soutenir l'ensemble des piliers du Plan d'action national.

Contribution fédérale

Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe

représente la contribution du gouvernement fédéral au Plan d'action national. Dirigée par FEGC, la Stratégie mobilise les ministères et organismes fédéraux afin de faire progresser la prévention, de renforcer le soutien aux victimes et personnes survivantes, et de promouvoir un système de justice plus réactif. En 2024-2025, les partenaires au niveau fédéral ont fait progresser plus de 60 nouvelles initiatives ou en cours portant sur la sensibilisation du public et la prévention, les services axés sur les victimes et les personnes survivantes, l'amélioration du système de justice, la recherche et la collecte de données, ainsi que des mesures ciblées destinées aux populations exposées à un risque accru de violence, notamment les femmes autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes nouvellement arrivées au Canada, les personnes 2ELGBTQI+ et les membres de la communauté de la Défense. Ensemble, ces efforts témoignent du leadership continu du gouvernement fédéral pour traiter les causes profondes de la VFS, améliorer l'accès à des mesures de soutien culturellement adaptées et tenant compte des traumatismes, et renforcer la base de données probantes nécessaire pour favoriser un changement systémique durable.

Le rapport intégral sur la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe pour la période 2024-2025 sera publié séparément.

Conclusion

Au 31 mars 2026, les provinces et les territoires avaient achevé la troisième année de mise en œuvre et amorçaient la dernière année de leurs accords bilatéraux. À mesure que la mise en œuvre du Plan d'action national se poursuit, il demeure essentiel d'accorder une attention particulière à la stratégie à long terme et aux moyens de maintenir l'élan. Des bases solides ont été établies et peuvent désormais servir à renforcer le secteur de la VFS, à favoriser une amélioration continue et à répondre aux défis persistants.

Les principales priorités comprennent le renforcement de la collecte de données, y compris des données désagrégées, l'amélioration des analyses afin de mieux comprendre les progrès réalisés et les façons de répondre aux défis du secteur, le renforcement de la collaboration entre les organismes partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin d'optimiser le partage des connaissances et des ressources, ainsi que l'élargissement de l'accès à des services axés sur les victimes et les personnes survivantes.

Les objectifs à long terme viseront à bâtir des systèmes résilients et adaptables, à assurer un soutien équitable aux diverses communautés et à intégrer des stratégies de prévention dans l'ensemble des secteurs. La réalisation de ces changements systémiques et de cette

transformation culturelle durable exigera un engagement soutenu et une mobilisation active de tous les secteurs de la société canadienne. Ces prochaines étapes sont essentielles pour favoriser des communautés résilientes et mettre en place une approche globale et durable qui rapproche le Canada de l'objectif de mettre fin à la VFS. Un changement systémique durable ne pourra être réalisé du jour au lendemain ni au moyen d'investissements à court terme. La VFS demeure un problème grave partout au Canada, et les données probantes démontrent qu'elle peut augmenter et s'aggraver en période de crise. L'instabilité politique mondiale, les crises climatiques et les chocs économiques sont autant de facteurs de pression qui accroissent indirectement les risques de VFS au Canada.

La VFS coûte chaque année des milliards de dollars au Canada en raison des besoins en soins de santé, de l'implication du système de justice, des pertes de productivité et des répercussions à long terme sur la sécurité, la santé et la stabilité économique des victimes et des personnes survivantes. Prévenir et contrer la VFS constitue non seulement une priorité sociale et économique, mais aussi une condition essentielle au bien-être des victimes et des personnes survivantes. En investissant dans la prévention ainsi que dans des mesures de soutien solides, culturellement adaptées et tenant compte des traumatismes, le Canada aide les victimes et les personnes survivantes à guérir et à retrouver leur autonomie financière. Ces investissements contribuent également à réduire les coûts globaux pour les systèmes publics, à renforcer la participation au marché du travail et à favoriser l'égalité des genres, qui est un moteur essentiel de croissance économique et d'innovation. Les programmes de prévention et de soutien créent des emplois dans les secteurs des services sociaux et de la santé, contribuent à briser les cycles de pauvreté et de violence, et favorisent la création de communautés plus saines et plus sûres. Ensemble, ces efforts favorisent le bien-être des victimes et des personnes survivantes tout en contribuant à bâtir un Canada plus résilient et inclusif.

ⁱ Femmes et Égalité des genres Canada (2022). *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*. Gouvernement du Canada. Extrait de

<https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres.html>

Statistique Canada. (2018). *Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP)*. Extrait de <https://www.statcan.gc.ca>

GBV Learning Network. (2020). *COVID-19 & Gender-Based Violence in Canada*. Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children. Extrait de

<https://gbvlearningnetwork.ca>

Fondation canadienne des femmes. (2021). *La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19*. Extrait de <https://canadianwomen.org/fr/>

The Conversation. (2023). *Canada's lack of recognition for gender-based violence in disaster planning*. Extrait de <https://theconversation.com/ca-fr>

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC). (2021). *Synthèse en bref : Violence fondée sur le genre et sécurité économique*. Extrait de <https://sshrccrsh.canada.ca/fr.aspx>

[Pandemic Meets Pandemic: Understanding the Impacts of COVID-19 on Gender-Based Violence Services and Survivors in Canada](#) (Ending Violence Association of Canada and Anova, 2020)

[Numéro spécial Les maisons s'expriment : L'impact de la COVID-19 sur les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence](#) (Hébergement femmes Canada, 2020)
[Le Quotidien – Après cinq années de hausses, le nombre de crimes déclarés par la police au Canada a diminué en 2020, mais le nombre d'affaires de crimes haineux a fortement augmenté](#) (Statistique Canada, 2021).

[Pourquoi la violence familiale compromet le développement économique](#)

[La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19 | ONU Femmes – Siègle](#)

ii Les ressources sont des produits, des programmes ou des services découlant d'activités financées. Elles comprennent notamment des trousseaux d'outils, des guides, des plans, des outils de communication ou des services de counseling.

iii Le gouvernement du Québec fait de la VFS une priorité et a investi des sommes importantes pour mettre fin à la violence envers les femmes. Cependant, même s'il appuie les objectifs généraux du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, le gouvernement du Québec ne peut y adhérer, puisqu'il entend conserver l'entière responsabilité de ce secteur sur son territoire. Grâce à une entente respectant son autonomie, le gouvernement du Québec reçoit du financement fédéral pour soutenir les programmes, les initiatives et les services qu'il met en œuvre afin de mettre fin à la VFS selon les besoins de sa province.

^{iv} Les mesures sont des initiatives structurées élaborées par les provinces et les territoires dans le cadre de leur plan de mise en œuvre.

^v Ces totaux n'incluent pas le Québec, puisqu'il dispose d'un accord distinct avec le Canada qui respecte son autonomie.

^{vi} Au moins 25 % du financement fédéral total accordé dans le cadre des accords doit être consacré au renforcement des efforts de prévention.

^{vii} La VFS touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Certaines populations sont davantage à risque de subir de la VFS ou sont mal desservies lorsqu'elles vivent ces formes de violence, notamment les femmes et les filles autochtones; les femmes noires et racisées; les femmes immigrantes et réfugiées; les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et d'autres personnes de diverses identités sexuelles et de genre (2ELGBTQI+); les personnes en situation de handicap; ainsi que les femmes vivant dans des communautés nordiques, rurales et éloignées.

^{viii} 78 millions de dollars ont été versés directement au secteur de la VFS. 44 millions de dollars ont été reportés à l'exercice financier suivant et sont réservés au secteur de la VFS. 28 millions de dollars correspondent à l'allocation du Québec, qui fait l'objet d'un rapport distinct dans son rapport annuel.

^{ix} Les « bénéficiaires ultimes » désignent les organismes proposant des mesures visant à contrer la VFS dans le cadre des plans de mise en œuvre provinciaux et territoriaux.

^x Les ressources sont des produits, des programmes ou des services découlant d'activités financées. Elles comprennent notamment des trousseaux d'outils, des guides, des plans, des outils de communication ou des services de counseling.

^{xi} Les partenaires désignent les organismes ou les personnes avec lesquelles l'organisme bénéficiaire collabore. Cette collaboration comprend généralement des rencontres, des résultats ou documents conjoints ainsi que des travaux portant sur des enjeux précis, et se déroule sur une période de plusieurs mois ou années. Les partenaires comprennent notamment des organismes autochtones, des organisations de la société civile, le secteur privé, des universitaires ainsi que des organismes de promotion de l'égalité des femmes et des personnes 2ELGBTQI+. Les partenariats peuvent être officialisés par une entente signée ou prendre la forme d'une collaboration informelle.

^{xii} Dans ce contexte, les publics visés comprennent les personnes victimes de VFS ou à risque d'en subir, leurs familles, ainsi que les personnes autrices ou personnes autrices potentielles de la VFS.

^{xiii} Ce chiffre ne correspond pas nécessairement à un nombre de personnes distinctes.

^{xiv} Les IR 2.1 et 2.2 ont été modifiés et sont désormais exprimés en valeur absolue plutôt qu'en pourcentage. Le nombre total de projets n'est pas disponible dans les rapports annuels; il est donc impossible de calculer un pourcentage.

^{xv} Selon Affaires mondiales Canada, « Les parties prenantes comprennent les bénéficiaires, les intermédiaires, les exécutants, les donateurs ainsi que tout autre individu, groupe, institution ou gouvernement avec un intérêt ou une préoccupation – économique, sociale ou environnementale – par rapport à une mesure, une proposition ou un événement en particulier ». Extrait du Glossaire des termes de gestion axée sur les résultats.

^{xvi} Conformément au Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, lancé le 28 août 2022, ce document utilise l'acronyme 2ELGBTQI+, à moins que l'on réfère aux populations autochtones ou à des titres spécifiques, tel que le Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et

les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

^{xvii} Statistique Canada. (2016). Différences entre les genres observées dans les expériences de violence et de comportements sexuels non désirés au Canada, 2025, extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2026001/article/00004-fra.html>

^{xviii} Les provinces et les territoires peuvent utiliser différentes approches et définitions pour identifier les groupes de population.

^{xix} Les totaux peuvent dépasser 100 %, puisqu'une même mesure peut bénéficier simultanément à plus d'un groupe de population.